

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 27 mars 2025

Date de convocation : 21 mars 2025
Date d'affichage : 21 mars 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers votants : 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUS, Mme CUCULI pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET.

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : M DALLET

DELIBERATION N°2025-2-016 : Clôture du budget « Lotissement de la Grande Abbaye »

M DALLET expose à l'Assemblée que le budget annexe « Lotissement de la Grande Abbaye » avait été ouvert pour la réalisation du lotissement afférent.

Tous les terrains ont été vendus.

Toutes les opérations comptables ont été effectuées et la prise en charge du déficit par le budget principal de la commune a été réalisée au cours de l'exercice budgétaire 2024.

Le compte financier unique de ce budget pour l'exercice 2024 a été adopté par délibération 2025-2-014 de ce jour.

En conséquence, il est proposé la clôture de ce budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la clôture du budget annexe « Lotissement de la Grande Abbaye »,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Maire,
Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 31 mars 2025

Le Maire,

Michèle MOISAN

